

Le 3 décembre 2019 à 19h00, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 novembre 2019 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

D.2019.12.1 - Décision modificative n°2 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice budgétaire 2019.

- 1) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2019, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

D.2019.12.2 - Exercice budgétaire 2020.

Ouverture anticipée des crédits d'investissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et versement des attributions de compensation aux communes par douzième.

- 1) que les attributions de compensation aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc seront versées par douzième pour les exercices 2020 et suivants ;
- 2) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2020, pour l'exercice budgétaire 2020, dans les limites présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

Chapitre/ Op° chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 075 000,00 €
23	Immobilisations en cours	505 000,00 €
110	Vidéoprotection	1 179 000,00 €
918	Informatique VGP	169 000,00 €
1118	Banque communautaire de matériel informatique	48 000,00 €
16	Emprunts et dettes	6 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	4 000 000,00 €
	Autres chapitres	0,00 €
	TOTAL	6 994 000,00 €

- 3) de rappeler que les crédits de paiement (CP) prévus pour l'exercice 2020 des autorisations de programme (AP) votées s'ajoutent aux crédits ouverts de manière anticipée :

AP n°	Objet	CP 2020	Chapitre/ Opération-chapitre
2016-002	Travaux Conservatoire à rayonnement régional de Versailles pôle musique	65 396,01 €	Chap. 23
2016-003	Participation diffuseur de l'autoroute A86	247 990,00 €	Chap. 204
2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	319 136,00 €	Chap. 23
2017-007	Jonction piste cyclable Bois d'Arcy vers base de loisirs	45 766,31 €	Chap. 458121
2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	1 100 000,00 €	Op. votée 714
2018-002	Gymnase Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00 €	Chap. 204
2018-003	Plan de développement intercommunal	2 000 000,00 €	Chap. 204
2019-001	Fibre optique liaison mairies	2 000 000,00 €	Op. votée 1219
2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	1 800 000,00 €	Chap. 204
2019-003	Remboursements aux communes des aménagements de bus	600 000,00 €	Chap. 204
	TOTAL Crédits de Paiement 2020 (CP)	8 678 288,32 €	

- 4) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

D.2019.12.3 - Cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Extension de l'exonération aux librairies non labellisées indépendantes de référence.

d'exonérer à 100 % les établissements situés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A I et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence.

Cette exonération entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

D.2019.12.4 - Contrat eau, Trame verte et bleue, climat des plaines et coteaux la Seine centrale urbaine 2020-2024.

Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver le Contrat eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024;
- 2) de s'engager à respecter les objectifs et les priorités du Contrat eau, Trame verte et bleue, climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 3 140 000 € HT ;
- 3) d'approuver les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le Contrat eau, Trame verte et bleue, climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et tout document y afférent ;
- 5) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

D.2019.12.5 - Désignations des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des syndicats suivants, suite au transfert obligatoire de la compétence assainissement:

- Hydreaulys,

- Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB),

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY),

- Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS).

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein d'Hydreaulys pour la compétence assainissement :

Titulaires		Suppléants
1.	JAMATI Claude	LOPPINET Alain
2.	BENASSAYA Philippe	DEMASSIET Jérémy
3.	SANSON Alain	RENAULD Pascale
4.	BRILLAULT Philippe	BILGER Dorothee
5.	BARRET Jean-Philippe	GORCE Stéphane
6.	GUERIN Odile	LARDENNOIS Géraldine
7.	BRAU Sonia	QUINTARD Daniel
8.	THEVENOT Pascal	DREVON Bruno
9.	ORDAS Magali	BOUY Patrick
10.	POULLENNEC Gwilherm	FOUQUET Nicolas
11.	DE HEAULME Roland	HERMANN Jane-Marie

- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) pour la compétence assainissement ;

Titulaires		Suppléants
1.	Hubert GAUD	Hubert HACQUARD
2.	Marianne FERRY	Paul PARENT
3.	Jean-Paul BERTHELOT	Georges DUTRUC ROSSET
4.	Lorraine WEISS	Jean Christophe HILAIRE
5.	Gilles CURTI	Denise THIBAUT
6.	Daniel VERMEIRE	Anne Marie CHESNAIS
7.	Sylvie PERRAUD	Isabelle MONMOUSSEAU
8.	Jean-Loup ROTTEMBOURG	Odile CONROY

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 9. Alain GUYOT | Virginie JUSTAL |
| 10. Delphine ANGLARD | Pascal MARIEL |
| 11. Bruno DREVON | Mickael JANO |
| 12. Frédéric HUCHELOUP | Bernard GAULUPEAU |

- 3) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAVHY) pour la compétence assainissement :

Titulaires		Suppléants	
1	M. Emilien NIVET	Mme GISLE Patricia	
2	M. Patrice BERQUET	Mme THERE Nathalie	

- 4) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Syndicat intercommunal d'assainissement de la boucle de la Seine (SIABS) :

Titulaires		Suppléants	
1.	M. Jean-Marie CLERMONT	M. Philippe SAZDOVITCH	
2.	M. Vincent MEZURE	M. Arnold PELLIGRI	
3.	M. Benoît VIGNES	M. Olivier GONZALES	
4.	M. Jean-Christian SCHNELL	M. Olivier MOUSTACAS	

D.2019.12.6 - Tarifs 2020 de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers.

Gestion en points d'apport volontaire (PAV), en porte à porte et apports en déchèterie.

- 1) d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2020 sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la nouvelle tarification suivante de la redevance spéciale pour la collecte des déchets professionnels assimilés à des déchets ménagers :

Pour la collecte et le traitement en porte à porte	0,038 €/litre
Pour la collecte et le traitement des points d'apport volontaire	0,030 €/litre
Pour la collecte et le traitement des marchés alimentaires versaillais pour les abonnés :	
<ul style="list-style-type: none"> • du marché alimentaire de Notre-Dame <ul style="list-style-type: none"> ➤ sous les pavillons (6 jours par semaine) 3,73 €/m²/mois ➤ sur les carrés (3 jours par semaine) 1,86 €/m²/mois 	
<ul style="list-style-type: none"> • des marchés de quartier <ul style="list-style-type: none"> ➤ marché Saint-Louis et Debussy (1 jour par semaine) 0,65 €/m²/mois ➤ marché de Porchefontaine 2 jours par semaine 1,26 €/m²/mois 1 jour par semaine 0,63 €/m²/mois 	
<p><u>pour les volants non abonnés, sauf artisans et prestataires de service</u></p> <p>en mètre linéaire de 2 mètres de profondeur 0,32 €/m²/mois</p> <p>en mètre linéaire de 2,50 mètres de profondeur 0,37 €/m²/mois</p> <p>en mètre linéaire de 3 mètres de profondeur 0,43 €/m²/mois</p>	

- 2) d'approuver les tarifs et limites quantitatives suivants pour les dépôts réalisés au sein des déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc, des déchets des professionnels du territoire de Versailles Grand Parc à compter du 1^{er} janvier 2020 :

NATURE	TARIFS	Limite hebdomadaire
GRAVAT	37,00 € / m3	Pas de limite de dépôt
TOUT VENANT	31,00 € / m3	
TOUT VENANT INCINERABLE	8,30 € / m3	
DECHETS VEGETAUX	7,00 € / m3	
BOIS	9,00 € / m3	
FERRAILLE	0,00 €	
CARTON	0,00 €	
DEEE	0,00 €	
DDM	1,50 € / Kg	
HUILE DE VIDANGE	0,50 € / litre	
AMPOULES ET NEONS	0,00 €	
BATTERIE	0,00 €	
PILE	0,00 €	
PNEUS	5,65 € / unité	
BADGE PERDU	10,00 €	
BADGE (professionnels hors VGP)	10,00 €	

- 3) d'approuver la mise en place d'une facturation mensuelle des gros producteurs de déchets assimilés ;
- 4) d'approuver l'exonération de redevance spéciale pour les Institut d'éducation motrice (IEM) ;
- 5) d'adopter le nouveau règlement de la redevance spéciale et de le notifier aux communes membres de Versailles Grand Parc afin que les Maires puissent les formaliser par voie d'arrêté pour leur entrée en vigueur, du fait de leur compétence en matière de police spéciale.

En cas de récidive de non-respect de ce règlement, il sera procédé à la facturation des frais d'enlèvement et à la verbalisation. Ces frais d'enlèvement sont fixés à 148,5 € jusqu'à 660 litres de déchets.

D.2019.12.7 - Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération.

- 1) d'approuver les termes de la convention portant sur l'aménagement des dispositions d'adhésion de la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc au Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne, en vue d'un éventuel retrait de ce syndicat entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2023.

Versailles Grand Parc devra s'acquitter de frais de sortie arrêtés à la somme de 7 600 000 € pour une sortie au 1^{er} janvier 2021, à 6 900 000 € pour une sortie au 1^{er} janvier 2022 et à 6 200 000 € pour une sortie au 1^{er} janvier 2023.

En l'absence de décision de la communauté d'agglomération avant le 1^{er} juillet 2022, la convention sera caduque.

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

D.2019.12.8 - Rapports annuels d'activité 2018 des syndicats de traitement des déchets.

Présentation au Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

de prendre acte, au titre de l'année 2018, des rapports d'activités des trois syndicats de traitement des déchets – Syndicat Intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la boucle de la seine (SITRU), Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) et Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères (SIDOMPE) – auxquels la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc adhère.

D.2019.12.9 - Groupe d'intérêt public (GIP) opérateur de compensation des atteintes à la biodiversité sur le territoire des Yvelines et territoires limitrophes, BIODIF.

Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'adhérer au groupement d'intérêt public BIODIF pour un montant de 5000 € par an, selon les conditions de sa convention constitutive ;
- 2) d'autoriser M. le Président à signer la convention constitutive*, ainsi que toute nouvelle convention constitutive dont la modification résulterait d'une extension des membres du GIP.

D.2019.12.10 - Création de la Halte "Allée royale de Villepreux" sur le parcours du Tram13 Express.

Participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Délégation de compétences au Bureau communautaire

- 1) d'approuver la création d'une halte « Allée royale de Villepreux » sur le tracé du Tram13 Express et son financement par la communauté d'agglomération à hauteur de 2 millions d'euros maximum ;
- 2) de déléguer au Bureau communautaire l'approbation de toute convention financière avec le ou les maître(s) d'ouvrage dans la limite financière précitée.

D.2019.12.11 - Festival ElectroChic #4

Adoption d'une convention de partenariat type pour la mise en place d'une billetterie commune entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité local pour la jeunesse de Fontenay-le-Fleury, la ville de Saint-Cyr-L'Ecole, l'association Soundmotion, l'Onde - Théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay, le Théâtre Montansier de Versailles et le cinéma Le Cyrano de Versailles.

- 1) d'adopter les termes de la convention type de partenariat** pour la mise en œuvre de la billetterie en ligne dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival ElectroChic ; entre la communauté d'agglomération

- de Versailles Grand Parc et :
- la MJC de la Vallée de Chaville,
 - le Comité Local pour la Jeunesse de Fontenay-le-Fleury,
 - la ville de Saint-Cyr-L'Ecole,
 - l'association Soundmotion,
 - l'Onde - Théâtre et centre d'art de Vélizy-Villacoublay,
 - le Théâtre Montansier de Versailles,
 - et le cinéma Le Cyrano de Versailles.
- 2) de préciser que la communauté d'agglomération prend à sa charge le coût de fonctionnement de la billetterie en ligne sur le site billetweb.fr, soit une commission de 0,29 € + 1% du prix du billet, par billet vendu ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des partenaires, ainsi que tout document y afférent.

**D.2019.12.12 - Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc.
Convention de partenariat pédagogique et artistique avec le Théâtre des Quartiers
d'Ivry - Centre dramatique national du Val-de-Marne.**

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat pédagogique* entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc et le Théâtre des Quartiers d'Ivry, centre dramatique national pour l'année 2019-2020 ;
- 2) de préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2019 de Versailles Grand Parc, sur les lignes relatives aux dépenses et recettes du CRR ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**D.2019.12.13 - Commission permanente "Culture et sports" de la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Remplacement d'un représentant de la commune de Noisy-le-Roi.**

de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité et conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, à la désignation de Mme Aurélie Logeais, conseillère municipale de Noisy-le-Roi, en qualité de membre titulaire au sein de la commission permanente « Culture et sports » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en remplacement de M. Nicolas Cordier, adjoint au Maire de Noisy-le-Roi et représentant de cette commune.

~~**D.2019.12.14 – Actualisation des délégations de compétences du Conseil communautaire
au Bureau et au Président de Versailles Grand Parc.
Ajout de délégations au Président relatives à la création de budgets annexes.**~~

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**D.2019.12.15 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles
Grand Parc.
Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2020.**

- 1) d'adopter le nouveau tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc tel que présenté en annexe 1 ci-après et qui résulte :
- des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de réussites à concours (2 grades concernés),
 - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de recrutements (2 grades concernés),
 - des réajustements consécutifs à des changements de grade et/ou filière lors de nominations suite aux commissions administratives paritaires (CAP) 2019 tenues par le Centre interdépartemental de gestion (11 grades concernés),
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Annexes :

Tableau synthétique DM2

Tableau des effectifs

Décision modificative n°2 année 2019 de VGP

SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							13 011,00 €	13 011,00 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Decl. Dir°.				
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT							13 011,00 €		
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section							13 011,00 €		
042	6811	812	C2010			Dotation aux amortissements	12 000,00 €	Finances : complément pour l'amortissement de la déchèterie de Bois d'Arcy	
023	023	01	C2010			Virement à la section	1 011,00 €		
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT								13 011,00 €	
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section								13 011,00 €	
042	777	812	C2010			Quote-part de subventions d'investissement transférable au compte de résultat		13 011,00 €	Finances : complément pour l'amortissement des subventions reçues pour la construction de la déchèterie de Bois d'Arcy
SECTION D'INVESTISSEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT							16 208 162,87 €	16 208 162,87 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Prog.				
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							16 195 151,87 €		
Chap. 13 : Subventions d'investissements							195 151,87 €		
13	1322	812	C2010			Subventions région	150 000,00 €		
13	13258	812	C2010			Subventions autres groupements	45 151,87 €	Finances : changement de l'affectation des subventions reçues pour la déchèterie de Bois d'Arcy, afin de les amortir	
Chap. 27 : Autres immobilisations financières							16 000 000,00 €		
27	27638	01	C2010			Créances sur autres établissements publics	16 000 000,00 €	Finances : provision pour permettre le versement d'avance de trésorerie au budget annexe assainissement	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							13 011,00 €		
Chap. 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section							13 011,00 €		
040	13912	812	C2010			Reprise subventions reçues Région	10 000,00 €	Finances : complément pour l'amortissement des subventions reçues pour la construction de la déchèterie de Bois d'Arcy	
040	13958	812	C2010			Reprise subventions reçues autres groupements de fiscalité	3 011,00 €		
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT								13 011,00 €	
Chap. 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section								13 011,00 €	
040	28128	812	C2010			Amortissement aménagement de terrains		12 000,00 €	Finances : complément pour l'amortissement de la déchèterie de Bois d'Arcy
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		1 011,00 €	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT								16 195 151,87 €	
Chap. 13 : Subventions d'investissements								195 151,87 €	
13	1312	812	C2010			Subventions région		150 000,00 €	
13	13158	812	C2010			Subventions autres groupements		45 151,87 €	Finances : changement de l'affectation des subventions reçues pour la déchèterie de Bois d'Arcy, afin de les amortir
Chap. 27 : Autres immobilisations financières								16 000 000,00 €	
27	27638	01	C2010			Créances sur autres établissements publics		16 000 000,00 €	Finances : provision pour permettre le versement d'avance de trésorerie au budget annexe assainissement

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/11/2019
ANNEXE I

Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 27/05/2019				Tableau des Effectifs au 08/11/2019
			Impact réussite concours	Impact CAP 2019 (nomination juillet et novembre)	Impact recrutement	
Directeur général des services	A	1				1
Directeur général adjoint des services	A	1				1
Collaborateur de cabinet	A					
DGST	A					
SOUS TOTAL		2	0	0	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)						
Administrateur hors classe	A					
Administrateur	A	1				1
Directeur territorial	A	0				0
Attaché Principal	A	4				4
Attaché	A	15				15
Rédacteur principal 1ère classe	B	0				0
Rédacteur principal 2ème classe	B	8		1		9
Rédacteur	B	13		-1		12
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4				4
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1				1
Adjoint administratif	C	6				6
Receveur principal	C					
SOUS TOTAL		52	0	0	0	52
FILIERE TECHNIQUE (2)						
Ingénieur en chef	A	1				1
Ingénieur principal	A	4				4
Ingénieur	A	8				8
Technicien principal 1ère classe		0		1		1
Technicien principal 2ème classe	B	3		-1		2
Technicien	B	5		1		6
Agent de maîtrise principal	C	4		0		4
Agent de maîtrise	C	1	1	-1		1
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0				0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	1				1
Adjoint technique	C	14	-1			13
SOUS TOTAL		41	0	0	0	41
FILIERE SOCIALE (3)						
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A					
Assistant socio-éducatif principal	A					
Assistant socio-éducatif	A					
Educateur chef de jeunes enfants	A					
Educateur principal de jeunes enfants	A					
Educateur de jeunes enfants	A					
Agent social 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	C					
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe PL						
SOUS TOTAL		0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)						
Médecin hors classe	A					
Médecin	A					

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/11/2019
ANNEXE I

Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 27/05/2019				Tableau des Effectifs au 08/11/2019
			Impact réussite concours	Impact CAP 2019 (<i>nomination juillet et novembre</i>)	Impact recrutement	
Psychologue	A					
Cadre de santé, infirmiers, rééducateurs	A					
Puéricultrice classe supérieure	A					
Puéricultrice classe normale	A					
Puéricultrice cadre de santé	A					
Puéricultrice cadre de santé supérieure	A					
Infirmier de classe supérieure	A					
Infirmier de classe normale	A					
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C					
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C					
Auxiliaire de puériculture 2ème classe	C					
Auxiliaire de soins 1ère classe	C					
Rééducateur						
Auxiliaire de soins	C					
SOUS TOTAL		0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (7)						
Conservateur de pat en chef	A					
Attaché de conservation du patrimoine de 2ème classe	A					
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1				1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	29		2	-1	30
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	35		-2	1	34
Bibliothécaire	A					
Assistant de conservation principal 1ère classe	B					
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	1				1
Assistant de conservation	B	0				0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl	B	49		1		50
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl	B	46		-1		45
Assistant d'enseignement artistique	B	5				5
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	C					
Agent du patrimoine principal 2ème classe	C	1				1
Agent du patrimoine	C	0				0
SOUS TOTAL		167	0	0	0	167
FILIERE ANIMATION (8)						
Animateur territorial chef	B					
Animateur territorial principal	B					
Animateur	B					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C					
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C					
Adjoint d'animation 1ère classe	C					
Agent d'animation 2ème classe	C					
SOUS TOTAL		0	0	0	0	0
POLICE MUNICIPALE (9)						

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/11/2019
ANNEXE I

Grades	Catégories	Tableau des Effectifs au 27/05/2019				Tableau des Effectifs au 08/11/2019
			Impact réussite concours	Impact CAP 2019 (nomination juillet et novembre)	Impact recrutement	
Chef de police municipale	C					
Brigadier chef	C					
Brigadier	C					
Gardien principal de police municipale	C					
Gardien de police municipale	C					
SOUS TOTAL		0	0	0	0	0
SPORT (10)						
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A					
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B					
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B					
SOUS TOTAL		0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		262	0	0	0	262

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C

III. Décisions prises par le Président et le Bureau
sur le fondement de l'article L. 5211-10
du Code général des collectivités territoriales

dB.2019.026	Plan départemental d'appui aux communes carencées. Signature du protocole Prévention Carence de la commune de Bailly.
dB.2019.027	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social Hauts-de-Seine Habitat de 7 615 602 € pour l'opération de 64 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 62 rue Tourgueneff à Bougival.
dB.2019.028	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social ICF La Sablière de 1 078 937 € pour l'opération de 11 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis avenue de Louveciennes à la Celle-Saint-Cloud.
dB.2019.029	Garantie d'emprunt : réaménagement de la dette pour 3 lignes d'emprunt de Versailles Habitat.
dB.2019.030	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la société Coworklib .
dB.2019.031	Adoption et signature d'un PASS Yvelines Résidences pour la commune du Chesnay-Rocquencourt : résidence sociale de 28 places financées en PLAI. Mise en place d'une stratégie partagée entre le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le développement de l'offre à destination des publics spécifiques.
dB.2019.032	Lancement d'une consultation pour l'acquisition de bornes d'apport volontaire aériennes destinées à recevoir des déchets recyclables et du verre produit sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
dB.2019.033	Accord cadre relatif aux prestations de traitement des objets encombrants pour une partie du territoire de Versailles Grand Parc.
dB.2019.034	Marché relatif à la fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire (conteneurs et abris bacs) sur le territoire de Versailles Grand Parc.
dB.2019.035	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur VILOGIA de 670 765 € pour l'opération de 9 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 20 avenue de la Gare à Bièvres.
dB.2019.036	Participation financière à la mise en place d'une signalétique de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay
dB.2019.037	Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relatives aux travaux d'extension et de maintenance du dispositif de vidéoprotection et du réseau fibres optiques sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (génie civil).
dB.2019.038	Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur DOMAXIS de 456 256 € pour l'opération de 4 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 67 rue Paul Berthier à Versailles
dB.2019.039	Autorisation donnée au Président de déposer une demande de déclaration préalable pour la plantation de 136 Arbres sur le double alignement nord de l'ancienne Allée Royale de Villepreux.
dP.2019.002	Portant modification de la régie de recettes et d'avances de la pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
dB.2019.040	Autorisation donnée au Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SYCTOM de Paris pour le plan de communication mené dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri sur les communes du Chesnay (commune historique), Versailles et Vélizy-Villacoublay.
dB.2019.041	Attribution d'un fonds de concours de 1 827 908 € à la commune de Vélizy-Villacoublay dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2019.
dB.2019.042	Attribution d'un fonds de concours de 144 010 € à la commune de Châteaufort dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2019.
dB.2019.043	Attribution d'un fonds de concours de 298 563 € à la commune de Buc dans le cadre du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale 2019.